



## START UP

# Un guichet unique en ligne pour créer son entreprise de A à Z

### DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

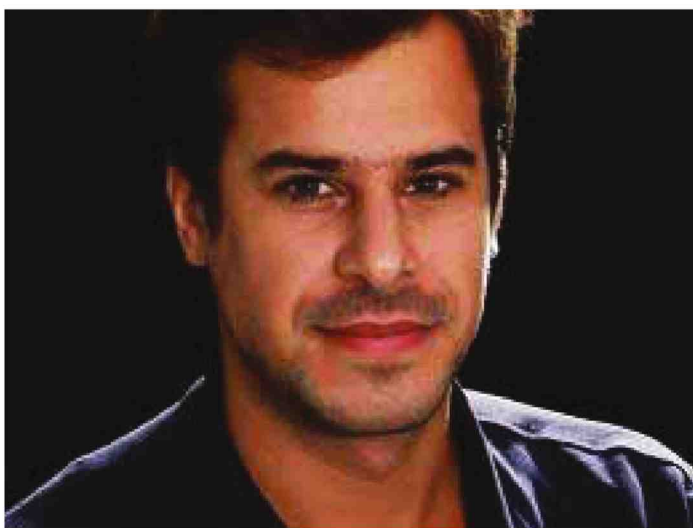
Les jeunes pousses françaises **Legalife** et **iBanFirst** se sont associées.

Elles permettent aux créateurs d'entreprise de réaliser l'ensemble des démarches en ligne en quelques jours.

Anaëlle Grondin  
@AnaëlleGrondin

Il est désormais possible de créer son entreprise sans sortir de chez soi. **Legalife**, spécialiste de la rédaction automatisée de documents administratifs et juridiques en ligne, et **iBanFirst**, établissement de paiements internationaux et de change pour les entreprises, se sont associés pour ouvrir un guichet unique de la création d'entreprise.

Création des statuts de la société, obtention du certificat de dépôt du capital et enregistrement au greffe... toutes ces démarches peuvent désormais être réalisées en ligne. « Sur notre site, au moment de choisir la banque sur laquelle ils vont déposer leur capital, les internautes ont désormais l'option d'ouvrir un compte de paiement sur **iBanFirst** », explique François



**François Marill**, cofondateur et président de **Legalife**. Photo DR

Marill, cofondateur et président de **Legalife**. Les deux start-up créées en 2013 soulignent que le processus classique nécessite souvent des déplacements à la banque et chez un avocat ou un expert-comptable, puis un temps d'attente de plus d'une semaine. Avec leur guichet unique 100 % en ligne, ils assurent que la création d'entreprise ne prend que quatre à cinq jours. Ils mettent également en avant un coût réduit pour l'ensemble des démarches, à moins de 500 euros.

Après s'être rapproché l'an dernier de promoteurs immobiliers et aussi d'**Azko**, pour distribuer aux cabinets d'avocats un logiciel qui automatise la rédaction de documents juridiques, **Legalife** a cher-

ché à nouer un partenariat avec **iBanFirst**, « une marque forte qui nous permettra d'attirer de nouveaux clients », commente **François Marill**. Cette **legaltech**, qui s'adresse à la fois aux particuliers et TPE, revendique 450.000 internautes chaque mois sur son site.

### Propositions complémentaires

Du côté d'**iBanFirst**, ce partenariat est la suite logique au lancement d'**iBanStart** à l'automne 2017, une offre en ligne qui permet aux entrepreneurs d'ouvrir en quelques minutes un compte bloqué pour y déposer les fonds constituant le capital social de leur future entre-



« Sur notre site,  
au moment de  
choisir la banque  
sur laquelle ils vont  
déposer leur capital,  
les internautes ont  
désormais l'option  
d'ouvrir un compte  
de paiement  
sur iBanFirst. »

**FRANÇOIS MARILL**

Cofondateur et président  
de [LegalLife](#)

prise, et d'obtenir leur certificat de dépôt entre 48 heures et 72 heures. Une étape obligatoire pour l'obtention du Kbis, qui officialise la création de l'entreprise.

L'établissement de paiements, qui compte une cinquantaine de collaborateurs et se présente comme « *une alternative à la complexité des banques* », recherchait des partenaires pour commercialiser cette solution le plus largement possible. « *Même si nous faisons des campagnes AdWords sur Google et que nous sommes bien référencés avec une certaine notoriété, notre visibilité est assez restreinte* », explique Pierre-Henri Soler, responsable de la clientèle institutionnelle d'iBanFirst. ■